

Cyclo-cross de la Riviera 2021 – concept de protection (version 1.1)

Informations générales

Événement : 1^{ère} manche de l'Omnium Romand de cyclo-cross

Organisateur : Vélo Club Vevey – 1800 Vevey

Date : Samedi 30 octobre 2021

Lieu : Complexe sportif de la Saussaz à Montreux

Propriétaire et exploitant des infrastructures sportives : Commune de Montreux

Règles de base

1. À la compétition seulement sans symptômes

Les personnes qui présentent des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer à la compétition. Ceci s'applique également aux accompagnants et aides. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder de la distance

En arrivant, en entrant sur l'installation de sport, dans les vestiaires, lors de discussions, sous la douche, lors du coaching et comme spectateur, après la compétition, sur le chemin du retour et dans d'autres situations similaires, il faut, dans la mesure du possible, respecter une distance entre chaque personne. Il est permis de réduire cette distance uniquement pendant la véritable compétition.

3. Se laver soigneusement les mains

Se laver les mains joue un rôle déterminant en matière d'hygiène. Celui qui se lave régulièrement soigneusement les mains avec du savon avant et après la compétition, se protège ainsi que son entourage. Du désinfectant se mis à disposition pour l'organisateur à l'entrée du stade ainsi qu'au retrait des dossards. Du savon est disponible dans chaque WC.

4. Tenir une liste de présence

Une liste des participants (via la société de chronométrage) et une liste des bénévoles (via l'organisateur) sont tenues. Les spectateurs ne sont pas tracés puisqu'ils se déplacent librement en plein air aux abords du circuit.

5. Désigner un responsable du plan coronavirus de la compétition

Chaque organisateur doit désigner un responsable du plan coronavirus de la compétition. Cette personne est chargée de veiller au bon respect des directives en vigueur. Pour la manifestation, il s'agit de :

Julien Chevalley
Rue des Terreaux 13 / 1804 Corsier-sur-Vevey
079 295 40 25 / chevalleyjulien@hotmail.com

Mesures spécifiques

1. Port du masque

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT LE MONDE DANS LES SECTEURS CI-DESSOUS :

- retrait des dossards
- vestiaires (sauf douches)
- WC
- buvette (intérieur)

!!! EN CAS DE NON-RESPECT DU PORT DU MASQUE, LE PARTICIPANT SERA DISQUALIFIE !!!

2. Infrastructures

Il est recommandé de venir à la compétition en tenue et si possible de ne pas utiliser les douches. Il sera toutefois possible d'accéder aux **toilettes**, **vestiaires** (sans les chaussures) et **douches** si besoin tout en respectant les directives de l'exploitant des infrastructures.

Horaires d'accès aux vestiaires :

| | | |
|-----------------------------------|---------------|-------------------------|
| • U10-U15 garçons : | 09h30 – 12h00 | Entrée vestiaires E |
| • U10-U15 filles : | 09h30 – 12h00 | Entrée vestiaires D |
| • U17 garçons : | 09h30 – 13h00 | Entrée vestiaires D |
| • U17 filles : | 09h30 – 13h00 | Entrée vestiaires B |
| • Dames : | 09h30 – 13h00 | Entrée vestiaires B |
| • Petites Cracks : | 09h30 – 13h30 | Entrée vestiaires C |
| • Petits Cracks : | 09h30 – 13h30 | Entrée vestiaires C |
| • Masters 2 (M2) / Masters 3 (M3) | 12h00 – 16h00 | Entrée vestiaires E |
| • U19/ Hommes / Masters 1 (M1) | 13h00 – 17h00 | Entrée vestiaires B + D |

La **buvette** sera uniquement accessible avec le masque selon un système de « take-away » et des tables seront installées à l'extérieur, sous le couvert, pour la consommation. Une petite buvette mobile (simple débit de boissons) sera également disposée sur le parcours.

Le **parking** étant public et donc commun avec d'autres utilisateurs, il ne fait pas partie du présent concept de protection. Les participants à la manifestation qui utilisent le parking sont toutefois invités à respecter strictement les règles sanitaires en vigueur et à porter le masque.

3. Organisation de la compétition

Responsabilité – adaptation des règles – annulation :

L'organisateur, représenté par le responsable du plan coronavirus pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection. De plus, chaque personne qui prend part à la manifestation est contrainte dans l'intérêt du cyclisme et vis-à-vis de l'ensemble de la population de respecter le concept de protection de manière solidaire, avec un haut niveau de responsabilité propre et de mettre en œuvre de manière conséquente les mesures nécessaires.

Les règles étant adaptées en permanence par les différentes autorités en fonction de la situation nationale, cantonale ou communale, la manifestation se déroulera selon les règles en vigueur à la date de celle-ci. Si les règles sont trop contraignantes ou que la manifestation n'obtient pas toutes les autorisations nécessaires à son déroulement, l'organisateur se

réserve le droit de l'annuler sans préavis et sans compensation financière. Dans ce cas, les participants seraient avertis par courriel de l'annulation.

Inscriptions, retrait des dossards et traçabilité :

Afin de simplifier l'organisation et d'éviter l'attente sur place, l'organisateur recommande de privilégier les inscriptions en avance possibles en ligne jusqu'au jeudi midi précédant la course. Des inscriptions sur site seront toutefois possibles.

Le retrait des dossards est organisé à l'extérieur sur le parvis du stade.

En cas d'annulation de la manifestation, les participants ne pourront faire valoir aucune prétention financière auprès de l'organisateur et devront prendre contact avec la société mandatée pour les inscriptions et le chronométrage.

Ravitaillement et remise des prix :

Aucun ravitaillement ne sera organisé à l'arrivée pour des questions sanitaires et logistiques (attroupement autour du stand de ravitaillement). Une bouteille d'eau sera offerte à chaque participant une fois la ligne franchie en échange de la puce de chronométrage.

La remise des prix s'effectuera directement 2-3 minutes après chaque course juste à côté de la ligne d'arrivée. Les personnes absentes ne recevront pas leur prix.

Communication du plan de protection :

Le speaker doit régulièrement rappeler aux personnes présentes de respecter les règles sanitaires. Des panneaux sont également installés. Le responsable du plan de protection gère l'application de ces règles et les signalent aux coureurs, accompagnateurs et spectateurs si nécessaire.

Le présent concept fait partie intégrante du règlement de la manifestation et doit être respecté par toutes les personnes qui y prennent part. Il est envoyé par courriel à tous les participants.

Lieu, date : Vevey, le 27 septembre 2021 (version 1.2)

Organisateur : Vélo Club Vevey

Signature du responsable du plan de protection :

Julien CHEVALLEY